



## AVIS PUBLIC

### **DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**308, rue Westgate ouest**  
**260-262, boulevard Labelle**  
**275, rue de l'Île Bélair est**  
**282, rue Roland**  
**361, rue Edgewood**

### **Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées que des demandes d'autorisation de démolition des immeubles situés au **308, rue Westgate ouest, 260-262, boulevard Labelle, 275, rue de l'Île Bélair est, 282, rue Roland et 361, rue Edgewood** ont été déposées à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera ces demandes lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 14 avril 2025 à 18 h.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse [urbanisme@ville.rosemere.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.rosemere.qc.ca).

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 14 avril 2025 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/villederosemere?companyId=136882>

FAIT À ROSEMÈRE CE 4 avril 2025.

Sonia Montpetit  
Directrice, Service de l'urbanisme